

Journaliste freelance : comment le devenir ?

Description

Le journaliste n'est pas toujours rattaché à une agence. Travaillant pour son propre compte, il peut intervenir pour plusieurs médias, magazines ou journaux. Comme le pigiste, le journaliste, [freelance par définition](#) est :

- Rémunéré à l'article ou au reportage ;
- Fréquemment amené à effectuer les mêmes tâches qu'un journaliste salarié ;
- Tenu de disposer des mêmes qualités que ce dernier.

Il existe néanmoins plusieurs différences entre le métier de journaliste salarié et de journaliste indépendant.

[Modèle contrat de Freelance Journaliste](#)

Quel statut juridique pour le journaliste freelance ?

En France, la [Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes \(CCNTJ\)](#) **protège les journalistes indépendants** en leur attribuant le statut de salarié. Il convient alors de savoir distinguer ceux qui disposent de ce **statut particulier des non-salariés**.

Statut juridique du journaliste freelance

Bien qu'il se soit énormément développé au cours de ces dernières années, le [statut de freelance](#) ne bénéficie pas encore d'un **encadrement juridique** précis. Cet anglicisme désigne un [travailleur indépendant](#) qui, contrairement au salarié, ne possède **aucun lien de subordination avec un client**. Le travailleur freelance peut donc **intervenir pour différentes sociétés**.

Offrant **plus de flexibilité** et d'**autonomie**, cette nouvelle forme de travail séduit beaucoup. Pour travailler comme freelance, il est **nécessaire de remplir des conditions relatives notamment à l'âge et la nationalité**. Les travailleurs freelances se retrouvent dans tous les métiers d'économie de marché à l'instar du commerce, de l'élevage, de l'artisanat, etc. Cependant, le marketing, le graphisme, la **communication d'entreprise** et les **relations publiques** sont les domaines les plus concernés. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des [journalistes](#) évoluant en freelance.

Le journaliste freelance reçoit des commandes de la part des clients qui ne sont pas nécessairement des [entreprises de presse](#). Il peut écrire pour un blog journaliste indépendant. Par ailleurs, il dispose d'un statut de travailleur non-salarié. En tant que tel, il cotise à la Sécurité sociale pour les indépendants. Son activité, quant à elle, est déclarée auprès de l'URSSAF.

Il est possible d'envisager plusieurs [formes juridiques](#) pour pouvoir s'établir comme journaliste freelance :

- La [micro-entreprise](#) ;
- L'EI (entreprise individuelle) ;
- Les statuts sociaux comme l'[EURL](#), la [SARL](#) ou encore la [SASU](#);
- Le statut d'entrepreneur-salarié dans une CAE (coopérative d'activité et d'emploi).

Statut juridique du pigiste salarié

Le **pigiste salarié** est recruté par les médias pour lesquels il est amené à intervenir. Conformément à la CCNTJ, il est titulaire d'un [contrat de travail \(CDI\)](#) ainsi que d'une carte de presse. Octroyée par la CCIJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels), cette dernière l'**identifie comme journaliste professionnel**, un statut régi par la loi Brachard de 1935.

La carte de presse permet au pigiste d'accéder aux endroits dans lesquels il doit se rendre (lieux d'information, salles de presse...). Par ailleurs, elle lui permet de bénéficier des **droits à la protection sociale** que lui ouvre le **statut de journaliste professionnel**. En outre, elle lui donne la possibilité de prétendre aux **droits à la formation professionnelle** et d'accéder à une **prime d'ancienneté** dès 5 années de détention.

À noter : elle doit être renouvelée tous les ans.

Pour **obtenir une carte de presse**, le pigiste doit avoir exercé depuis **trois mois successifs** et tirer l'**essentiel de ses revenus de cette activité**. Des pièces

justificatives doivent être fournies. Il faut que le pigiste soit **employé par une entreprise de presse** ou une agence de presse ayant obtenu un agrément.

Malgré les nombreux **avantages offerts par la carte de presse**, le pigiste n'est pas obligé d'en détenir une pour exercer. Par ailleurs, le pigiste sans carte de presse a droit à l'abattement fiscal sur l'impôt sur le revenu de 7 650 euros dont bénéficient les journalistes.

Les missions du journaliste freelance

L'activité du journaliste freelance n'est pas tellement différente de celle d'un journaliste travaillant en agence. Ainsi, la **recherche**, le **recueil** et le **traitement** d'informations constituent ses principales missions. Occupant une grande partie de son temps de travail, la recherche et le **recueil d'informations nécessitent de veiller sur l'actualité** concernant une thématique définie et dans un secteur géographique précis. Le journaliste freelance doit alors se constituer un réseau de contacts.

La recherche d'informations doit être articulée avec les médias pour lesquels travaille le journaliste freelance. Les sujets trouvés sont proposés aux rédacteurs en chef avant chaque publication. Seuls ceux ayant suscité leur intérêt feront l'objet d'un reportage. Cette tâche peut amener le journaliste freelance à **prendre des photos** ou encore à **créer des contenus vidéo ou audio**.

Quant au traitement, il exige l'**aménagement de l'information pour la rendre publiable**. La maîtrise de logiciels aidera énormément le journaliste freelance dans la rédaction. Dans certains cas, ce sont néanmoins les agences elles-mêmes qui s'en occupent.

Contrairement au journaliste salarié, celui qui travaille en freelance n'a **pas vraiment d'horaires de travail**. Ainsi, il détermine lui-même le temps à consacrer à son activité. Par ailleurs, le **journaliste freelance doit travailler avec son propre matériel** tandis que le journaliste salarié utilise celui que son agence met à sa disposition.

Les qualités requises pour être journaliste freelance ou pigiste

L'identification et l'intégration des différentes lignes éditoriales des médias sont l'une des principales difficultés rencontrées dans le métier de pigiste. Ses articles ne seront en effet recevables que s'ils répondent à ce que recherchent ses clients.

S'il doit avoir le sens critique développé, le **journaliste freelance doit accepter de se conformer à la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille**. La **capacité d'adaptation** est alors essentielle pour se faire accepter par une rédaction.

De plus, le journaliste freelance doit avoir un réel **sens de l'initiative**. Devant constamment trouver de nouveaux sujets, il doit être organisé, rigoureux et autonome. Il est également nécessaire qu'il soit capable de **procéder méthodiquement** lorsqu'il parcourt un domaine, qu'il s'agisse de politique, d'économie, de littérature ou autre.

Le journaliste freelance doit par ailleurs être doté d'**aptitudes rédactionnelles**. Sa maîtrise de la langue française, de ses tournures et de ses procédés de style est parfaite. Il doit également posséder une **culture générale suffisamment riche** pour être capable d'aborder de manière pertinente chaque sujet.

Enfin, le monde de la presse étant varié, le journaliste freelance doit être capable d'intervenir sur tous les supports (presse écrite, radio, télévision, web, etc.).

Comment devenir journaliste freelance ou pigiste ?

À l'instar des futurs journalistes, ceux qui souhaitent **devenir pigistes** peuvent suivre diverses formations. La plupart d'entre elles sont dispensées dans de grandes écoles. Il existe cependant quelques universités spécialisées comme l'EFAP (Paris). À noter que les étudiants devront veiller à opter pour un **parcours proche du journalisme** et non pour un simple cursus en communication.

S'ils souhaitent accéder aux formations des grandes écoles, ceux qui souhaitent **devenir freelance**, les **futurs journalistes** devront orienter leur choix vers celles qui sont reconnues par la CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes). Il en existe 14. L'IEP (Paris) et l'ESJ (Lille) font partie des plus prestigieuses. Les étudiants peuvent y obtenir des licences comme des masters professionnels.

En plus des formations, ils peuvent passer les concours proposés par les écoles. Ceux-ci exigent une connaissance pointue de l'actualité et de l'imagination. La sélection est extrêmement rude. Toutefois, avec de la motivation, les candidats peuvent les réussir avec brio.

Il faut savoir qu'**avoir un diplôme n'est pas obligatoire pour être journaliste freelance** ou pigiste. Il est par ailleurs possible, de [créer une entreprise de bâtiment sans diplôme](#). Bon nombre de freelance sont autodidactes. Le fait d'avoir suivi une formation constituera toutefois un atout non négligeable étant donné que ce secteur d'activité devient saturé.

Où trouver son journaliste freelance ou pigiste ?

Généralement, le **journaliste freelance** ou le **pigiste** s'inscrit sur des plateformes pour trouver des contrats (Upwork, Malt, Textbroker, etc.). Il faut donc s'y rendre pour en chercher. Par ailleurs, les sites Internet mettant en relation des clients avec un pigiste ne cessent de se multiplier.

Il est possible de choisir entre les plateformes gratuites, celles qui sécurisent le paiement, celles qui permettent de **négoier les prix** et celles qui présentent une multitude d'offres. Pour faire le bon choix, il est recommandé de bien prendre le temps d'analyser les différents paramètres.

Journaliste freelance ou pigiste : prestations et tarifs moyens

Le **salaire d'un journaliste freelance** est situé entre 60 euros et 150 euros par article s'il s'agit d'un débutant. S'il travaille pour la presse écrite, il percevra un peu plus de 60 euros par feuillet (1 500 signes espaces compris). Les tarifs varient selon qu'il s'agit d'une **presse quotidienne**, d'une **presse hebdomadaire** ou encore d'une **presse magazine**.

Concernant les **revenus mensuels d'un pigiste**, ils peuvent varier considérablement puisqu'ils sont **payés à la tâche**. Les disparités sont d'autant plus marquées que la pige est **rémunérée différemment en fonction du type de presse**, conformément à l'[article 22 de la convention collective nationale des journalistes](#).

Tarifs moyens dans la presse écrite

Les **barèmes légaux minimums** sont fixés par le patronat et les syndicats dans des accords. S'il n'y en a pas, un pigiste ne peut pas **imposer un tarif à son employeur**. Dans la **presse quotidienne nationale**, le feuillet est payé 66,98 euros. Dans la presse spécialisée, les tarifs sont les suivants :

- 42,84 euros le feuillet pour les titres de presse diffusés à 5 000 exemplaires ou moins ;
- 45,90 euros le feuillet pour les titres de presse diffusés à plus de 5 000 exemplaires ;
- 52 euros d'indemnité d'appareil photo.

Dans la **presse magazine**, voici les tarifs moyens :

- 53,46 euros le feuillet ;
- 22,47 euros l'écho ;
- 84,66 euros le dessin de presse ;
- 54,44 euros le croquis ou l'illustration d'article ;
- 33,20 euros le cabochon, le cul-de-lampe et la lettrine illustrée.

Tarifs moyens dans la radio

Ci-dessous, la **rémunération des pigistes** travaillant pour Radio France :

- **Tarification à l'acte** : 42,90 euros le document papier ou son ;
- Tarifs pour une couverture de match avec intervention en direct et documents papier/son : 88,09 euros pour les professionnels, 77,43 euros pour les stagiaires de plus d'un an et 64,84 euros pour ceux entre 0 et 1 an ;
- **Tarification à la journée** : 110,06 euros pour les professionnels, 96,84 euros pour les stagiaires de plus d'un an et 81,06 euros pour ceux entre 0 et 1 an ;
- **Tarification à la demi-journée** : 66,12 euros pour les professionnels, 58,01 euros pour les stagiaires de plus d'un an et 48,63 euros pour ceux entre 0 et 1 an.

Les pigistes travaillant pour les **radios locales privées** sont **rémunérés** comme suit :

Type d'acte réalisé	Tarifs (brut)
Document sonore de type 1 et 2	36,32€
Document sonore de type 3	60,54€

Reportage de moins de 6h (type 1 et 2)	72,65€
Reportage de moins de 6h (type 3)	96,86€
Journée de présentation / reportage	Environ 130€

Tarifs moyens dans la télévision

Les **agences de presse audiovisuelles** proposent la tarification à l'acte suivante :

Type d'acte	Tarif applicable
Information ou alerte téléphonique	14,15€
Document papier commandé ou accepté, diffusé ou non	34,13€
Element sonore	41,57€
Document visuel	49,02€

Voici les informations concernant le **paiement à la journée** :

- 83,15 euros le dossier, l'enquête ou la pige journalière ;
- 86,96 euros les piges durant une journée de travail pour les stagiaires de moins d'un an, 93,32 euros pour ceux de plus d'un an et 106,02 euros pour les titulaires ;
- 70,09 euros la permanence pour les stagiaires de moins d'un an, 74,81 euros pour ceux de plus d'un an et 84,59 euros pour les titulaires ;
- 85,67 euros la journée de journaliste reporter d'images au cours de l'année de stage, 91,93 euros pour les stagiaires de plus d'un an et 104,45 euros pour les titulaires.

Modèle de contrat de journaliste freelance ou pigiste

La [loi Cressard du 4 juillet 1974](#) stipule que : « *Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel, est présumée être un contrat de travail. Cette présomption subsiste quels que soient le mode et le montant de la rémunération ainsi que la qualification donnée à la convention par les parties.* »

Ce texte signifie donc qu'un **contrat est supposé lier le journaliste** freelance ou pigiste **à l'entreprise** ou à l'agence de presse avec laquelle il collabore. Ci-après un modèle de contrat.

[Modèle de contrat de journaliste freelance – Modèle Word gratuit](#)

Lire aussi : [Faire sa compta en freelance](#)

FAQ

Comment obtenir une carte de presse ?

Pour obtenir une carte de presse, le pigiste doit avoir exercé depuis trois mois successifs et tirer l'essentiel de ses revenus de cette activité. Des pièces justificatives devront être fournies. Il faudra également que le pigiste soit employé par une agence de presse ayant obtenu un agrément.

Quel est le salaire d'un pigiste/journaliste débutant ?

En moyenne, le salaire brut mensuel d'un journaliste débutant est de 1970€.